



Commune de  
COLFONTAINE

23-00-1852/001

Service Urbanisme

Référence  
OD/OD/RNCU/2023/0228  
Entrant : 249547

Agent traitant  
Olivier DAUMERIE  
Ligne directe  
065/88 73 85  
olivier.daumerie@colfontaine.be

Chef de Service  
Sarah GALLEZ

Délégué  
Simon FLASSE

Reçu le  
16 JUIN 2023

## INFORMATIONS NOTARIALES

Maître,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 15/05/2023 relative à un bien sis **Rue Villa Romaine 14 à 7340 Colfontaine**, cadastré **3 ème division section B parcelle 1167 V** et appartenant à/(aux) propriétaire(s) ci-dessous, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Liste des propriétaires :

Le bien est situé en Zone d'habitat au plan de secteur de Mons-Borinage;

Le bien est situé en Zone d'habitat au Schéma de développement Communal;

Le bien est situé dans l'Aire urbaine de bâtisse en ordre continu au Guide Communal d'Urbanisme- GCU;

Le bien est situé en zone de construction fermée d'habitations, zone de cours et jardins au SOL 5- 25-01-1974;

Le bien est situé sur le territoire, ou la partie du territoire communal, où le guide communal d'urbanisme approuvé par le Conseil Communal du 24/06/2003 et du 18/11/2003 et réputé approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 23/02/2004 est applicable.

Le bien est situé en zone d'assainissement collectif au Plan d'Assainissement par Sous Bassin Hydrographique de la Haine;

Le bien n'est pas soumis au droit de préemption.

Le bien n'est pas repris dans un plan ou projet de plan d'expropriation.





D'après les données du PASH en notre possession, le bien en cause est actuellement raccordable à l'égout.

Le bien bénéficie d'un accès à une voirie potentiellement équipée en eau, gaz, électricité, etc... Les conditions plus précises de raccordement sont à vérifier auprès des fournisseurs et distributeurs concernés.

Le bien se situe le long d'une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.

#### Le bien

- n'est pas situé dans un des périmètres de site à réaménager
- n'est pas situé dans un des périmètres de remembrement urbain
- n'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine
- n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine
- n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 du Code wallon du patrimoine
- n'est pas classé en application de l'article 196 du même Code
- n'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 209 du même Code
- n'est pas localisé dans une zone figurant sur la carte du zonage archéologique ou dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visés à l'article 233 du même Code
- n'est pas situé dans un site Natura 2000
- est situé dans une zone d'aléa faible au vu de la carte de l'aléa d'inondation par ruissellement
- n'est pas situé dans une zone à risque au sens de l'article D.IV.57, 3°

Les données relatives au bien ne sont pas inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols.

Aucun constat d'infraction urbanistique n'a été dressé à ce jour.

Le bien en cause a fait l'objet du (des) permis de bâtir ou d'urbanisme suivant(s) délivré(s) après le 1<sup>er</sup> janvier 1977 :

- un permis d'urbanisme délivré en 1979 à Colfontaine, et qui a pour objet « construction chambre », et dont les références sont : RA-109/79 (Délivré) (parcelle(s) 03 B 1167 V, rue du Poète Abrassart 14 – Colfontaine) – Demandeur à l'époque : DELEPINE J.-C..

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou d'urbanisation ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'environnement ;



### Informations complémentaires

- le bien n'est pas situé à proximité des installations de gaz de la société FLUXYS
- le bien n'est pas traversé, longé par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau :
- aucune ordonnance d'insalubrité n'a été dressée
- ni arbre ni haie remarquable

### Remarques

- en ce qui concerne les constructions sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis
- le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SWDE TECTEO RESA...).

A Colfontaine, le 12/06/2023

Pour le Collège,

La Directrice générale f.f.,

V. VILAIN



Pr le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

M. MESSIN  
Echevin de l'Urbanisme